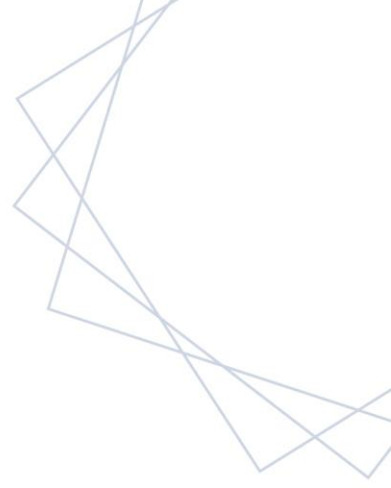




SYNDICAT MIXTE
INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES DÉCHETS
DU FAUCIGNY GENEVOIS
PAYS BELLEGARDIEN
PAYS DE GEX
HAUT BUGEY



BUREAU SYNDICAL JEUDI 31 JANVIER 2019

COMPTE RENDU



Le Comité Syndical du SIDEFAGE, dument convoqué le 17 janvier 2019, s'est réuni au siège social à Bellegarde-sur-Valsérine, en session le Jeudi 31 janvier 2019, sous la présidence de Monsieur François PYTHON, Président.

Membres présents : MM. ARQUETOUT – BUGNON - CAMET – CHANEL –FERRARI – MORARD – MOUCHET – PYTHON

Membres ayant donné procuration : sans objet

Membres absents excusés : MME DUBARE, MM. BELMAS - RONZON

Membres absents : MME LAVERRIERE, MM. BRIFFOD - FOREL - LACOMBE - ROSNOBLET

Par application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de ce code relatives au conseil municipal, ainsi qu'au maire et aux adjoints, sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, au président et aux membres de l'organe délibérant. Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient, lors de la tenue du Comité Syndical, de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose Monsieur André MORARD, qui est désigné comme tel par l'assemblée.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2019

Le compte-rendu du Bureau Syndical du 20 septembre 2019 joint en annexe de l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATION

I- SOUTIEN A LA COMMUNICATION DES COLLECTIVITES DU TERRITOIRE – COMMUNES DE DORTAN ET VETRAZ MONTHOUX

Délibération n°19B01 – présentée par François PYTHON

Les communes de Dortan et de Vétraz Monthoux sollicitent une subvention communication au titre du règlement d'intervention pour l'optimisation de la gestion des déchets ménagers du SIDEFAGE pour l'insertion dans leurs bulletins communaux, d'articles sur la gestion des déchets et les consignes de tri.

Ces publications remplissent les conditions d'obtention des subventions décrites dans le Règlement d'intervention du SIDEFAGE.

Dortan :

1 page sur 32

900 exemplaires édités

Coût global : 4330 € HT soit 131 € HT la page

Calcul subvention SIDEFAGE : 131 € arrondi à 200 € (100% du coût HT arrondi à la centaine d'Euros supérieure)

Vétraz Monthoux :

1 page sur 28

5300 exemplaires édités

Coût global : 5114,90 € HT soit 182.67 € HT la page

Calcul subvention SIDEFAGE : 182.67 € arrondi à 200 € (100% du coût HT arrondi à la centaine d'Euros supérieure)

Madame MARTIN : Afin de tenir compte de l'évolution du projet de la Commune de Dortan, la demande de subvention est revue comme suit :

1 page sur 36

900 exemplaires édités

Coût global : 4690 € HT soit 65,13 € HT la 1/2 page

Calcul subvention SIDEFAGE : 65,13 € arrondi à 100 € (100% du coût HT arrondi à la centaine d'Euros supérieure)

Le Bureau Syndical, vu l'avis favorable préalable de la Commission communication, décide à l'unanimité, de verser 100 € à la commune de Dortan et 200 € à la commune de Vétraz-Monthoux.

PERSONNEL

II- CREATION D'UN POSTE TECHNIQUE AU SERVICE TRI/RECYCLAGE

Délibération n°19B02 – présentée par François PYTHON

Vu le tableau actuel des effectifs du SIDEFAGE, adopté par délibération n° 18B06 en date du 14 juin 2018,

Considérant les besoins de service du syndicat, il est proposé au Bureau syndical de créer le poste suivant :

- 1 poste d'Adjoint Technique Tri Recyclage (catégorie C1, cotation RIFSEEP 50 à 65 % au tableau des emplois du Service Tri/Recyclage dans le cadre d'emploi des Adjoints Techniques

Il est à noter que l'effectif du SIDEFAGE atteignant 50 agents, il sera proposé lors d'un prochain Comité syndical de créer un Comité Technique (CT) en interne conformément aux dispositions de la réglementation relative à la fonction publique territoriale.

Pour les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents le CT est placé auprès du centre de gestion exerce les compétences du CHSCT telles que définies par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 et c'est le cas du SIDEFAGE aujourd'hui.

Une fiche explicative du fonctionnement du CT sera distribuée en séance.

Le Bureau Syndical décide à l'unanimité, de créer un poste d'Adjoint Technique Tri Recyclage dans les conditions précitées.

III- MISE EN ŒUVRE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE TRI DES DECHETS RECYCLABLES

Suite à l'étude réalisée pour la fonction TRI avec l'extension des consignes sur le plastique, les 12 collectivités Haut Savoyardes (intégrant le SIDEFAGE) concernées se préparent à créer un groupement de commandes pour lancer un appel d'offres commun, avec des lots géographiques. Il sera fait un point sur le planning prévisionnel permettant un tri en extension à partir de fin 2021 (au 1^{er} mars 2022, à l'issue des marchés qui vont débiter le 1^{er} mars 2019, pour le SIDEFAGE) et nécessitant une première délibération du Comité Syndical dès sa prochaine séance du 7 février 2019.

Mme POCACHARD souligne que cette action permettra de financer une étude d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour la création d'un groupement de commandes ayant pour objectif de trouver le futur trieur en extension en 2022.

Dans cette démarche, il s'agit :

- 1) d'accompagner les collectivités dans la création d'un groupement de commandes pour passer un marché public en commun sur le tri : méthodologie, procédure, gouvernance, modalités administratives, etc.*
- 2) de rédiger le cahier des charges pour lancer la consultation du groupement de commandes « trieur »*

*Le Grand Annecy sera le coordonnateur de ce groupement.
Pour l'AMO, il s'agit surtout d'une mutualisation de moyens.*

Monsieur PYTHON précise qu'il y a beaucoup de choses à affiner au niveau du groupement de trieurs et que le recours à une AMO devrait être une plus-value sur ce point.

Madame POCACHARD ajoute que cette étape « AMO » permettra aux collectivités, en affinant les conditions et la pertinence du dossier « trieurs », de savoir si elles veulent travailler ensemble pour cette étape finale ou pas.

En terme de calendrier, il y a une 1^{ère} contrainte réglementaire avec l'échéance du 1^{er} décembre 2022 sachant que, en fonction des termes des marchés de collecte sélective, chaque collectivité aura une date de lancement opérationnel dans l'extension des consignes de tri différente, et une 2^{ème} contrainte qui est la nécessité de mettre les centres de tri aux normes de l'extension. Le SIDEFAGE a estimé à un an la durée de cette évolution technique et de l'acquisition des subventions CITEO.

Avec les échéances électorales et les échéances extérieures autres, il faut partir tôt pour être dans le délai butoir.

Monsieur PYTHON explique que les sociétés Excoffier et Serrand sont toutes les deux volontaires pour se lancer dans l'extension des consignes de tri mais que pour cela il faut faire une mise à niveau de leurs centres car aujourd'hui, elles ne sont techniquement pas prêtes. Excoffier par exemple doit repartir de zéro en construisant un nouveau centre de tri tandis que Serrand avec la reconstruction récente de leur site a déjà plus de potentiel d'adaptation.

A Monsieur Morard demandant si tous les plastiques vont aller dans le même conteneur, Monsieur PYTHON répond que l'on va effectivement très certainement basculer sur un conteneur multimatériau.

Monsieur Morard en déduit que les gens mettront certainement plus de déchets. Monsieur PYTHON précise que c'est l'objectif de l'extension. Sur les Points d'Apport Volontaire (PAV), il y aura le verre et 2 conteneurs multi pour éviter les débordements.

Monsieur DE BARROS ajoute que tous ces plastiques représentent des volumes énormes. Il n'est donc pas possible de les garder dans les conteneurs bleus actuels. Le passage au multi règle ce point technique et pose donc la question de l'adaptation des centres de tri pour traiter ces multimatériaux.

Monsieur PYTHON souligne que la collecte en multimatériau sera techniquement et financièrement plus intéressante pour les centres de tri. Pour le SIDEFAGE, cela permettra aussi de rationaliser les coûts de collecte. L'étude des modalités du passage à l'extension des consignes de tri sera à l'ordre du jour du Comité syndical du 07 février.

Avenir du BONUS :

Monsieur DE BARROS énonce clairement que le bonus est amené à disparaître. La question est donc de savoir comment inciter les adhérents du syndicat à garder la qualité de la collecte, de trouver le bon levier à mettre en place pour motiver les adhérents à être en veille sur cette qualité.

Monsieur PYTHON précise que le remplacement du bonus est toutefois nécessaire. Il ne se fera plus avec de l'argent redistribué mais devra exister sous une autre forme. Le SYTRAD organise par exemple des trophées. Il faut lancer la réflexion et échanger sur les pistes possibles.

Un versement du Bonus à 50% cette année permettrait de préserver presque l'équivalent sur l'année prochaine pour se donner le temps de réfléchir à une nouvelle méthode incitative.

VALORISATION ENERGETIQUE

IV- ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE REMPLACEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT DES FUMÉES DE L'UVE

Il sera fait un point sur l'état d'avancement de l'appel d'offres en cours et sur le plan de financement de l'opération.

Monsieur CHANEL informe le Comité syndical que 4 candidats ont répondu et que la Commission d'Appel d'Offres les a tous gardés : Area Impianti, CNIM, Vinci et HZI.

Monsieur DE BARROS ajoute que les demandes de subventions ont été faites. Le Conseil Départemental de l'Ain a pris un pré-engagement de 300 000 € avec versement par tiers chaque année sur 3 ans.

Le montant estimé du marché a été présenté aux banques et une simulation a été demandée sur 25 millions. Ce qui va être déterminant, c'est le montant des annuités.

V- BILAN DES TONNAGES 2018

Il a été fait en séance un bilan détaillé des tonnages traités par le SIDEFAGE.

VI- QUESTIONS DIVERSES

➤ Prochain Bureau : Jeudi 02 mai 2019 à 18h00

La séance est levée à 20 heures 00
Fait à Valserhône, le 31 janvier 2019

Le Président,
François PYTHON



A handwritten signature in black ink, appearing to be "F. Python", written over a light grey rectangular background.